Avis CNC 139/6 - Actions avec warrant

En cas d'acquisition d'actions avec warrants, la méthode actuarielle préconisée dans l'avis 139/5 pour la détermination de la quote-part de la valeur d'acquisition des obligations avec warrants, imputable à l'obligation d'une part, au warrant d'autre part, ne peut, par définition être suivie.

En général toutefois, les actions auxquelles les warrants sont attachés au moment de leur émission, font l'objet de cotations. Il en résulte que dans ces cas, les conditions de marché offriront des indications adéquates pour la ventilation de la valeur d'acquisition entre les actions nouvelles et le warrant.